



<http://cinemateur01.com>

Cinémateur

Fiche n° 1670
**Le procès contre Mandela
et les autres**

7 au 13 novembre 2018

Le procès contre Mandela et les autres

1h 43min – Réalisé par Nicolas CHAMPEAUX, Gilles PORTE – Français - sortie le 17 octobre 2018

Documentaire

Premier Prix du Festival International de DURBAN (Afrique du Sud)

L'histoire de la lutte contre l'apartheid ne retient qu'un seul homme : Nelson Mandela. Il aurait eu cent ans cette année. Il s'est révélé au cours d'un procès historique en 1963 et 1964. Sur le banc des accusés, huit de ses camarades de lutte risquaient aussi la peine de mort. Face à un procureur zélé, ils décident ensemble de transformer leur procès en tribune contre l'apartheid. Les archives sonores des audiences, récemment exhumées, permettent de revivre au plus près ce bras de fer.

En 1948, le Parti National de Daniel Malan qui a soutenu le régime nazi durant la guerre qui s'achève, s'associe au Parti Afrikaner et gagne d'une courte tête les élections. S'instaure alors une politique consistant à séparer les populations en quatre catégories : Les Blancs, les Indiens, les Métis et les Noirs. Les mariages mixtes sont interdits. Les Blancs vivent dans les villes, les autres s'entassent dans des ghettos même si histoire de diviser pour mieux régner, le gouvernement accorde quelques dérogations et traitements privilégiés aux Métis et aux Indiens. Ainsi s'installe l'apartheid, mot afrikaans issu de la langue française et signifiant « séparation ». En 1952, le mouvement anti-apartheid organise une campagne de désobéissance. 8 000 personnes sont incarcérées. Après le

massacre de Sharpeville en 1960, Albert Lutuli, alors président de l'ANC (Congrès National Africain fondé en 1912 pour défendre les intérêts de la population noire contre la domination blanche) permet la création du MK (Umkonto we Sizwe), branche militaire qui agit en collaboration avec le Parti Communiste sud-africain contre l'oppression du régime en place. Il en confie le Haut Commandement à Nelson Mandela qui s'entoure alors de militants aussi déterminés que lui. Huit d'entre eux (parmi lesquels on compte des Indiens, des Noirs et des juifs blancs) sont arrêtés avec lui en octobre 1963 et jugés à Pretoria lors du procès dit de Rivonia, du nom de la banlieue de Johannesburg où l'ANC avait installé sur Q.G, caché derrière les murs d'une ferme.



Copyright UFO Distribution

A part quelques croquis esquissés par la femme d'un des accusés, il n'existe aucune image de ce procès. C'est à partir de bandes sonores oubliées depuis plus de cinq décennies et restaurées grâce à un travail colossal issu d'un accord de coopération entre la France et l'Afrique du Sud, d'images d'animation originales et de témoignages poignants que le journaliste Nicolas Champeaux et le réalisateur Gilles Porte nous plongent dans un événement aux accents de résistance et d'engagement. Un écran noir cède la place aux enregistrements sonores entrecoupés de silences pour mieux laisser percevoir toute la force de ces voix d'hommes dignes qui, même s'ils risquent la peine capitale, continuent à réclamer l'égalité des droits pour toutes les populations sud-africaines. Ces accusés, à qui l'on reproche d'avoir fomenté des attentas contre le pouvoir en place savent qu'ils défendent une cause noble. Ils rappellent que leurs attaques ont toujours été dirigées vers des bâtiments vides de manière à ne faire aucune victime, et choisissent de plaider non coupables. N'hésitant pas à accuser le gouvernement d'être seul responsable de cette situation, ils font de ce procès une tribune politique audible par le monde entier. Pour restituer l'ambiance visuelle de cet épisode judiciaire entre confrontation et affrontement, des dessins subtils, abstraits et énigmatiques où formes et couleurs se superposent laissent toute latitude à l'imaginaire.

Mais c'est sans conteste par les témoignages que l'émotion arrive. Voilà que plus de cinquante ans après, les trois survivants du procès se retrouvent confrontés à des souvenirs qu'ils pensaient enfouis à tout jamais et qui soudain leur paraissent si proches. Ils confient alors des détails intimes et souvent bouleversants, le plus prenant étant la joie évoquée par Ahmed Kathrada (fils d'immigrés indiens) quand, lors d'un voyage à Londres, il put commander un thé à la terrasse d'un café au milieu de la foule sans être inquiété par une quelconque restriction raciale. Du côté des oppresseurs aussi, les cicatrices sont encore visibles. David Yutar, fils de l'implacable procureur Percy Yutar fervent supporter de l'apartheid, tente, les larmes aux yeux, sinon d'excuser l'attitude agressivement raciste de son père, tout au moins de la justifier. Car en invitant les juges, les traîtres, les accusés, les avocats, les femmes, les enfants à témoigner de ce passé douloureux, les auteurs laissent peu à peu l'iniquité et la violence s'effacer au profit de l'humanité et de la dignité et signent un documentaire puissant en hommage à ces hommes qui se sont battus de manière universelle dans l'espoir de nous laisser un monde meilleur. *C.Levanneur, AvoirAlire.*

Une animation forte, suggestive et discrète

Ce sera donc la vedette Mandela, habitué des salles d'audience, qui prononcera la célèbre déclaration de Rivonia : « *Pendant toute ma vie, j'ai combattu la domination blanche et j'ai combattu la domination noire. J'ai chéri l'idéal d'une société libre et démocratique, dans laquelle tous puissent vivre en harmonie et avec les mêmes opportunités. C'est l'idéal auquel je souhaite consacrer ma vie et voir se réaliser de mon vivant, mais, Votre Honneur, si nécessaire, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir.* »

Ahmed Kathrada, réfléchissant plus de cinquante ans plus tard à la portée de leur ligne de défense, laquelle ne dévia pas d'un iota pendant tout le procès, a ces mots : « *Nous n'étions pas une minorité, nous n'étions pas menacés d'extermination. Cela faisait toute la différence et cela nous donnait de la force.* **Pour accompagner les enregistrements sonores avec délicatesse, les réalisateurs ont opté pour une animation à la fois forte, suggestive et toujours discrète. Les lignes de l'illustrateur Oerd van Cuijlenborg tracent des suggestions, des envolées de robe noire de procureur comme le fond de la nuit de l'apartheid. On entend des papiers qu'on rassemble sur un bureau, le bruit de l'eau qui emplît, lentement, un verre sur la table du procureur en train d'attaquer, sans relâche, ces hommes qui ne rompent pas.** *L'Etat contre Mandela et les autres* est aussi le récit, en grand, d'une résistance. Aucune condamnation à mort ne sera prononcée. A la place, des peines de prison à vie. Une longue nuit, encore, avant la libération. *Lemonde.fr*

Ces précieux enregistrements, inscrits au registre "mémoire du monde" de l'Unesco, ont été restaurés et numérisés grâce au travail de l'Institut national de l'audiovisuel (Ina), en France, chargé notamment d'archiver les productions audiovisuelles. Ils étaient trop détériorés pour être utilisés et existaient sous un format d'enregistrement audio particulier, "Dictabelts", vieux supports d'enregistrement de forme cylindrique en vinyle souple. Suite à un accord entre la France et l'Afrique du Sud signé en 2013, l'ensemble des 591 Dictabelts du procès ont été numérisés, puis progressivement remis à Pretoria entre 2014 et 2016. Désormais, "nous pourrions raconter aux générations présentes et futures toute l'histoire de cette période si difficile de notre histoire, la mettre en sons, en mots et en silences, dans toute sa gloire, son horreur et, finalement, son triomphe", déclarait le ministre sud-africain de la Culture en 2016. Aujourd'hui, l'Ina forme des professionnels sud-africains pour prendre en charge la sauvegarde numérique d'autres archives sonores liées à l'histoire de leur pays. *VOA-AFP*

| |
|---|
| Prochains films: AMIN de Philippe FAUCON – MON CHER ENFANT de Mohamed BEN ATTIA |
|---|